

BOURG-EN-BRESSE Migrants

Babacar Sarr, 18 ans et apprenti, est menacé d'expulsion

Le jeune Sénégalais est arrivé en France alors qu'il était mineur. Depuis, il a commencé un apprentissage et a rejoint le Karaté club de Bourg comme licencié. Mais son titre de séjour n'a pas été renouvelé et il doit quitter le pays. Les membres de son club ont décidé de l'aider par le biais d'une pétition.

Babacar Sarr a 18 ans. Arrivé à Bourg-en-Bresse il y a deux ans, ce jeune Sénégalais n'a plus de titre de séjour en règle depuis le mois de décembre. Son renouvellement n'a pas été accordé par la préfecture de l'Ain.

Parmi les arguments avancés dans l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) que Babacar est allé retiré le 7 janvier, figure le fait que le jeune homme n'est pas complètement intégré et qu'il ne suit pas avec sérieux sa formation. Babacar est pourtant en apprentissage dans un centre de formation jurassien et travaille dans une pizzeria burgienne.

Il est par ailleurs licencié au Karaté club de Bourg. Mis au courant de sa situation,

“ Si je rentre là-bas, je vais me retrouver clochard ”

Babacar Sarr, apprenti menacé d'expulsion

les membres du club sportif ont décidé de se mobiliser pour empêcher cette expulsion. Ils ont notamment lancé une pétition qui a recueilli plus de 34 000 signatures en deux semaines.

Expulsable depuis le 11 janvier

« Je suis surpris de l'ampleur, confie Thierry Fontaine, l'entraîneur de Babacar. Mais quand il nous a raconté son histoire et qu'il nous a montré le papier où il est écrit qu'il n'aura pas d'autre titre de séjour, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose. On le connaît, on connaît aussi sa vie, son histoire. On ne peut pas le laisser comme ça. Et même si ce n'est pas la vocation du club, c'est aussi ça l'esprit sportif. »

Babacar est parti du Sénégal alors qu'il était encore adolescent, aidé par deux personnes qu'il ne connaît pas vraiment. Une fois en France, il a passé deux mois à Paris et a ensuite été envoyé dans un centre pour mineurs non accompagnés à Jujurieux. Avant de commencer son apprentissage, il est passé par le lycée Gabriel-Voisin de Bourg-en-Bresse, où il a appris le français. Depuis, entre l'école et son travail, il est autonome et ne veut pas renoncer dans son pays, où il dit n'avoir plus personne.

« Je n'ai plus de parents et pas vraiment de famille. Si je rentre là-bas, je vais me retrouver clochard, raconte-t-

il. Je travaille ici, je vais à l'école et je loue mon appartement. Je dois passer mon examen (le CAP, ndlr) au printemps et je paie ma licence de karaté. »

La difficulté réside dans le fait que Babacar avait jusqu'au 11 janvier pour quitter volontairement la France. À partir de cette date, il est devenu expulsable. L'urgence de la situation a alors amené son entraîneur et les membres du club de karaté à se mobiliser. « Nous avons obtenu un rendez-vous à la mairie de Bourg-en-Bresse, poursuit Thierry Fontaine. Nous devons aussi avoir un rendez-vous avec le député Xavier Breton. » Ils espèrent, ainsi, que leurs démarches permettront de donner un répit à Babacar et de montrer que le jeune homme a de bonnes raisons de rester à Bourg-en-Bresse.

Mathilde VILLEMINOT



Babacar Sarr a réceptionné son obligation de quitter le territoire français le 7 janvier. Photo Progrès/Mathilde VILLEMINOT

« Il ne remplit pas les conditions »

À la préfecture de l'Ain, on explique que Babacar Sarr ne peut pas rester sur le territoire français car « il ne satisfait pas aux conditions nécessaires à l'octroi d'un nouveau titre de séjour ». On y précise qu'il disposait de 30 jours, à compter du 12 décembre, pour partir de manière volontaire et que le délai pour effectuer un recours devant le tribunal administratif a expiré. Il est également rappelé que les mineurs isolés devenus majeurs ne peuvent pas prétendre à un titre de séjour à certaines conditions qui figurent dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) comme « le suivi d'une formation, l'insertion sociale, un avis favorable de la structure d'accueil, un état des liens avec la famille restée dans le pays d'origine ». Cer-

taines de ces conditions étant, pourtant, remplies par Babacar si l'on en croit son parcours et sa vie quotidienne actuelle. La préfecture de l'Ain justifie alors son refus avec ces arguments : « Dans le cas de M. Sarr, le refus d'admission au séjour est fondé sur le fait qu'il n'a pas démontré avoir suivi avec sérieux une formation qualifiante, bien qu'inscrit dans un CFA (l'inscription dans une formation n'emporte pas automatiquement droit au séjour). Il n'établit pas non plus être isolé dans son pays d'origine. Il ne remplit donc pas les conditions lui permettant de prétendre à une admission exceptionnelle au séjour en France. » Une décision qui va sans doute casser les efforts d'intégration du jeune Sénégalais, qui doit passer son examen cette année.

BPP SOURD
Père & Fils depuis 1975

Peinture
Plaquisté
Rénovation intérieure

04 74 51 31 91
BOURG-EN-BRESSE

**Salle des fêtes
VILLEREVERSURE**
Samedi 15 février

**Repas dansant
CHOUCRUTE**
Midi et soir - A emporter

Sur réservation avant le 12 février
Animation musette
Bandas le midi et DJ le soir

Organisé par le
XV SURANAIS

Renseignements et réservations :
GIRARD Céline : 06 71 15 67 59
PERRIN Wilfried : 06 87 64 69 07

**SUBLIMATORIUM
FLORIAN LECLERC**

**POMPES FUNÉBRES
MARBREERIE CRÉMATION**

1653, route de Strasbourg
VIRIAT
04 74 24 67 58

A Chatillon la Palud dans un cadre charmant
Vendredi 14 février

SPÉCIAL ST VALENTIN

L'auberge du Mollard vous propose son menu gourmand à prix attractif

Réservation au
04 74 35 66 09
aubergedumollard.com

BOURG MAINTENANCE
Dépannage, contrats, entretiens.
Chaudfûges et adoucisseurs

Présent sur le secteur depuis plus de 25 ans

Agrée par les plus grandes marques

Ouvert 6/7
Délai d'intervention rapide

Secteur d'intervention 30 km autour de Bourg

**3 bd Saint-Nicolas
BOURG-EN-BRESSE
04 74 22 71 92**

www.bourg-maintenance.fr